



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 20/07/2026

Reçu en préfecture le 20/07/2026

Publié le **21 JUIL. 2026**

ID : 057-245700695-20260708-B20260707_05_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-six, le sept juillet à dix-huit heures, dûment convoqués le premier juillet, sont réunis en séance ordinaire, en grande salle à la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 7 du Conseil communautaire du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération n° 3 du Conseil communautaire du 16 juin 2026 portant modification du règlement intérieur et autorisant le Bureau communautaire de se réunir par visioconférence,

Etaient présents :

M. Roland BALCERZAK,
MM. Jean-Marc VACCARO, Olivier KORMANN, Hassan FADI, Benoit STEINMETZ (présent en visioconférence) Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Denis BAUR, Eric GONAND, Jean-Pierre JUNGLING, Régis HEIL,

Absent avec procuration : ./.

Etait excusé : ./.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 11
Nombre de votants : 11

Secrétaire de séance : Rachel ZIROVNIK



5. Objet : Réalisation d'une Voie Verte sur le tracé de la Voie Bleue V50, le long de la RD 64 entre Haute-Kontz et Contz-les-Bains - Acquisition de parcelles à Haute-Kontz - section 4 n° 22

Vu la délibération n° 10 du Conseil communautaire en date du 12 avril 2022 adoptant le schéma cyclable communautaire,

Vu la délibération n° 7 du Conseil communautaire en date du 28 juin 2022 portant approbation du règlement de mise en œuvre du schéma directeur cyclable de la CCCE,

Vu la décision n° 8 du Bureau communautaire en date du 4 février 2025 portant dernière modification du règlement de mise en œuvre du schéma directeur cyclable,

Vu la délibération n°11 du Conseil communautaire en date du 4 mars 2025 actant la création d'une Voie Verte sur le tracé de la Voie Bleue V50, le long de la RD64 entre Haute-Kontz et Contz-les-Bains,

Considérant la nécessité de résorber une discontinuité majeure identifiée sur le tracé de la Voie Bleue V50 le long de la RD 64 entre Haute-Kontz et Contz-les-Bains,

Considérant que la CCCE dispose de la possibilité d'acquérir à l'amiable une parcelle nécessaire à la réalisation de ladite Voie Verte,

Considérant que ce terrain est actuellement cadastré section 4 n° 22 et actuellement en friche,

Considérant le montant des acquisitions fixé à 110 €/are,

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire,

- d'acquérir au prix de 110 €/are le terrain, situé en zonage N - Lieu-dit « Braunseker » à HAUTE-KONTZ (57480), et appartenant à l'indivision composée de Mesdames Martine BION HASLAM, Rita WÜRTH et Monsieur Egon WÜRTH suivant :
 - section 4 n°22 d'une contenance totale de 2 a 49 ca, soit 273,90 euros,
- d'autoriser le Président à signer l'acte d'acquisition qui sera établi par l'étude notariale de Maître Olivier LAURENT, Notaire à Cattenom,
- de demander l'exonération des droits d'enregistrement au titre de l'article 1042 du Code général des impôts,
- d'acter que les frais d'actes, droit d'enregistrement et honoraires seront supportés par la CCCE,
- d'autoriser le Président à signer tout document et effectuer toutes démarches afférentes à ce projet d'acquisition.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	11
Abstention :	0
Contre :	0

Fait à Cattenom, le 8 juillet 2026

Le Président,

Roland BALCERZAK

